

B

**Epreuve 1 : Elaboration d'une dissertation**

Sujet : « La survie du patrimoine viendra-t-elle de la philanthropie ? »

Le spectaculaire braquage qui a eu lieu au musée du Louvre au mois d'octobre s'est déroulé la même semaine que l'ouverture de la nouvelle Fondation Cartier pour l'art contemporain dans les anciennes galeries du Louvre des Antiquaires. Auparavant installée dans un arrondissement beaucoup moins fréquenté de Paris, cette fondation privée a désormais une place centrale dans la ville, face au Louvre, dans un bâtiment de plusieurs milliers de mètres carrés complètement réhabilité à grands frais. Le décalage entre ces deux événements n'a pas manqué de susciter les débats concernant le manque de budget disponible pour les établissements culturels publics (notamment pour assurer la sécurité et la conservation des œuvres), face à des fondations privées dont les budgets semblent illimités, et concernant une forme danger qui pèserait sur le patrimoine à cause d'un manque de moyen. Comment notre conception de la conservation du patrimoine et de son financement a-t-elle évoluée ces dernières années et quels enjeux recouvrent la place nouvelle prise par la philanthropie dans le financement du patrimoine ?

S'il est incontestable que la part des financements dits « philanthropiques » ne fait qu'augmenter depuis quelques années dans le domaine culturel et patrimonial, notamment pour assurer sa « survie », il est nécessaire de se questionner sur la portée réelle de ces nouveaux modes de financement et sur les risques que la philanthropie peut comporter.

Sous l'effet de plusieurs lois fondatrices destinées à encourager le mécénat culturel, la « philanthropie » a pris ces dernières décennies une place de plus en plus importante dans le domaine du patrimoine, ce qui tend à questionner la répartition des rôles entre les acteurs publics et privés dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint pour le secteur public.

Les actes de philanthropie existent depuis des siècles dans le domaine de la culture et du patrimoine. En témoignent les nombreux dons et legs de collectionneurs privés au bénéfice d'institutions publiques, qui sont parfois à l'origine même de certains musées. C'est le cas du legs d'Eugène de Mouillebert de sa collection au musée de Fontenay-le-Comte (Vendée) au 19<sup>ème</sup> siècle. Le mécénat artistique est issu d'une tradition ancienne en France avec un soutien financier apporté par des familles fortunées à des artistes. Cette philanthropie des élites bourgeoises et aristocratiques tend à s'essouffler au début du 20<sup>ème</sup> siècle pour renaître sous une forme différente après la seconde Guerre Mondiale. Ce qu'on appelle aujourd'hui les mécènes sont en grande majorité des entrepreneurs et des fondations d'entreprises. A partir des années 1960, l'Etat a cherché à encourager le développement du mécénat artistique dès la création du ministère. Deux lois fondatrices, La loi Léotard de 1987 et la loi Lang de 1990, permettent une relance du mécénat par la reconnaissance officielle du mécénat, par la création du statut de fondation d'entreprise, par le développement du mécénat pour les particuliers, par le renforcement des incitations fiscales notamment pour les entreprises qui peuvent bénéficier de réductions d'impôt de 60%. La loi de 2002 sur les musées de France permet d'aller plus loin avec des réductions d'impôts allant jusqu'à 90% pour l'achat de trésors nationaux au bénéfice d'un musée. Enfin, la loi Aillagon de 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations renforce encore les incitations fiscales à destination des particuliers et des entreprises. Cette politique menée depuis André Malraux vise à enrichir les collections nationales, à favoriser la création contemporaine, à

encourager la participation à la restauration des monuments historiques. Le mécénat peut prendre plusieurs formes : don (mécénat en nature), dation, mécénat de compétence, clubs de mécènes, fondations d'entreprise, crowdfunding ou mécénat citoyen.

Les effets positifs de cette politique sur la conservation du patrimoine sont nombreux. La possibilité d'obtenir des réductions d'impôts lors d'acquisitions faites au profit des musées de France depuis la loi de 2002 a permis à certains musées de faire des acquisitions parfois hors de leur portée. C'est le cas du département du Doubs qui a acquis en 2013 *Le Chêne de Flagey* de Courbet pour le musée Courbet d'Ornans grâce à la participation d'entreprises locales. De la même manière, ces différentes lois ont permis la création de la Fondation du patrimoine, fondation de droit privé à but non lucratif et reconnue d'utilité publique dont l'objectif est de promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine national. La Fondation du patrimoine soutient notamment les petites collectivités territoriales dans le projet de restauration de leur patrimoine, notamment de leur patrimoine non protégé, en leur apportant une ingénierie, en organisant la collecte de dons et en subventionnant parfois elle-même une partie des travaux. Cette aide supplémentaire est indispensable aux petites collectivités qui peinent à faire face aux dépenses d'entretien et de restauration de son patrimoine, notamment lorsqu'il n'est pas protégé. En effet, les collectivités peuvent bénéficier de subventions de la part des autres collectivités (Départements, Régions, parfois Communautés de communes) et de l'Etat beaucoup plus facilement lorsque le monument est protégé. L'intervention de la fondation du patrimoine ou de ses clubs de mécènes (entreprises locales mécènes) permet donc de palier à un financement public nécessairement resserré sur une sélection d'édifices à préserver en priorité.

Dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint, le secteur public s'appuie de plus en plus sur l'apport financier non négligeable du secteur privé qui peut œuvrer plus ou moins directement à la préservation du patrimoine. La recherche de nouveaux modes de financement du patrimoine et de la culture est un des nouveaux enjeux pour les professionnels du patrimoine, le manque de budget pouvant conduire à mettre en danger les éléments du patrimoine si les financements ne sont pas suffisamment calibrés avec les besoins réels en conservation.

Au-delà des effets positifs évoqués plus haut du mécénat et du recours au financement privé pour la préservation du patrimoine, ce mode de financement comporte un certain nombre d'enjeux et de risques bien identifiés.

La notion de philanthropie implique une action faite dans l'intérêt commun, de manière désintéressée. Or, beaucoup de mécènes sont aujourd'hui le fruit de stratégie de communication ou financière d'entreprises cherchant à améliorer leur image, ou à optimiser leur fiscalité. La question se pose donc du désintéressement réel de toutes les actions de mécénat.

Un des effets pervers du mécénat pour les institutions culturelles ou les collectivités bénéficiaires est le risque de tutelle qu'une entreprise mécène peut potentiellement exercer sur un établissement qui pourrait faire des choix guidés par les demandes du mécène. Le risque est aussi que l'établissement devienne dépendant de ces nouveaux financements, d'autant plus si l'Etat tend à diminuer ses financements. Cela représente un réel risque pour le patrimoine qui a besoin de ressources pérennes et d'investissements sur le long terme pour subsister. Les financements ponctuels, comme pour celui de la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris après l'incendie de 2019, quoique spectaculaires, ne correspondent pas à un financement optimal. Ce type d'opération a néanmoins le mérite de mettre en lumière le coût d'entretien et de restauration du patrimoine auprès du grand public et favoriser ainsi le mécénat citoyen qui correspond à une alternative aux financements publics et privés. Le financement participatif a permis ces dernières années une démocratisation de la culture puisque tout citoyen peut aujourd'hui devenir mécène. Ces nouveaux modes de financements sont favorisés par les réseaux sociaux et touchent une population de plus en plus large. C'est ce type

d'opération qui a permis au musée d'Orsay de restaurer *L'Atelier du peintre* de Courbet grâce à une collecte de 150 000 euros en seulement 80 jours. Il est à noter que ce type de financement ne bénéficie pas à toutes les institutions ni à tous les patrimoines, mais seulement aux plus visibles ou emblématiques, avec un risque d'instrumentalisation du patrimoine en fonction d'intérêts privés. Le risque est donc bien que la philanthropie ne vise qu'un type de patrimoine au détriment d'un autre, et surtout que les choix qui prévalent ne dépendent plus entièrement de critères patrimoniaux ou relevant de l'intérêt public. Une dernière limite à ce financement privé est le coût que cela représente pour l'Etat grâce aux défiscalisations. Le mécénat est d'ailleurs accusé de créer des niches fiscales (le débat a été vif suite à l'incendie de Notre-Dame). Cette perte pour l'Etat pourrait donc se répercuter sur les budgets consacrés à la préservation du patrimoine et donc aller à l'encontre de sa conservation.

Depuis le début des années 2000 on constate que le mécénat privé est en hausse, même si le financement privé reste largement inférieur aux dépenses culturelles publiques, ce qui pourrait s'expliquer par un héritage historique avec une préférence démocratique française pour un interventionnisme public sur les questions touchant au bien commun et à l'intérêt général, contrairement aux pays anglo-saxons dans lesquels le financement privé tient une place beaucoup plus importante. Si le recourt au mécénat privé et à la générosité du grand public est de plus en plus sollicité, les professionnels du patrimoine, qui servent avant tout l'intérêt général et la préservation du bien commun, restent prudents quant à ces nouveaux modes de financements en gardant en tête l'importance de la défense de l'intérêt général dans tous les choix opérés concernant le patrimoine que sa conservation soit ou non financée par une opération philanthropique. Le mécénat privé et la participation citoyenne ouvrent néanmoins le champ des possibles et restent des modes de financement à interroger et à développer dans le respect de certaines règles.

## **Epreuve 2 : Analyse et commentaire d'un document visuel**

Le cliché présenté donne à voir la façade principale de la cathédrale Notre-Dame de Paris devant laquelle s'accumule une foule compacte sur son parvis. Cette photographie a probablement été prise en hiver 2024-2025, après la réouverture de la cathédrale au public intervenue en décembre 2024 après plus de 4 ans de travaux, suite à l'incendie qui avait ravagé sa toiture et détruit sa flèche en avril 2019.

La photographie présente une vue large sur le parvis de la cathédrale visible quasiment dans son intégralité, et un double point de vue, à la fois en contre-plongée si l'on considère que le monument est le sujet de la photographie, et en plongée si l'on considère la foule amassée sur le parvis comme prédominante. Le sujet est en effet double : il s'agit à la fois de montrer le monument restauré (on aperçoit la nouvelle flèche entre les deux tours) et de montrer la foule qui est justement venue l'admirer et le visiter. La présence du monument est indispensable pour comprendre la photographie, puisque l'objectif est bien de figurer la réouverture de celui-ci, mais il n'en constitue pas en soit le sujet principal. Le point focal de cette photographie est bien la foule. Celle-ci occupe toute la partie basse de la photographie. Le cliché ayant été pris en hiver, les personnages sont principalement habillés en noir, ce qui renforce l'aspect compact et massé du groupe. De la même manière, le contraste entre la teinte claire de la pierre de la cathédrale restaurée et la teinte foncée de cette masse au premier plan fait d'autant plus ressortir cette foule.

Cette image est symptomatique du phénomène exceptionnel qui a eu lieu autour de l'incendie de cette cathédrale : cet événement a suscité un émoi considérable dans le monde entier, pas seulement en France, pas seulement dans la communauté catholique ou chez les professionnels du patrimoine. En tant que monument emblématique de la France et de Paris, rendu célèbre par le roman de Victor Hugo puis son adaptation en dessin animé par Disney, sa « chute » a touché un nombre considérable de personnes. En témoigne la mobilisation financière exceptionnelle au niveau national et international de mécènes et de particuliers qui ont donnés en quelques jours près de 800 millions d'euros pour la restauration de la cathédrale. A l'image de cette foule, tout a été disproportionné suite à cet événement : l'afflux de dons, la médiatisation exceptionnelle, le nombre de personnes mobilisées pour son étude et sa restauration, l'ampleur du chantier, le nombre de publications autour de la cathédrale, et enfin l'abondance ou plutôt le déferlement de visiteurs. Avant même l'incendie, Notre-Dame était l'un des monuments les plus visités de Paris, autant pour sa nef, en accès libre que pour ses tours dont la visite était gérée par le Centre des Monuments nationaux. Déjà avant 2019, la question de la quantité de visiteurs, toujours plus nombreuses devenait problématique, l'usage touristique et patrimonial entrant en conflit avec l'usage du lieu (lieu de prière pour les fidèles, où le silence ne pouvait pas être respecté du fait du nombre de visiteurs trop important). L'incendie et les travaux qui ont suivi ont eu le mérite de permettre une réorganisation des espaces de circulation pour améliorer la coexistence avec ces deux usages. De nombreux sites sont concernés par un afflux de visiteurs dommageable à leur conservation. C'est le cas du Mont-Saint-Michel qui doit désormais limiter ses entrées, ou de la ville de Venise véritablement menacée par la surfréquentation et qui tend à être mise sous cloche.

Cette photographie est symptomatique d'un nouvel enjeu auquel les institutions patrimoniales doivent faire face aujourd'hui : la surfréquentation des sites et des musées liée à un tourisme de masse qui tend à se généraliser tout en se focalisant sur quelques sites emblématiques, et conduisant à des problèmes de gestion des sites voire présentant une réelle menace pour leur conservation. A l'inverse c'est bien la médiatisation de ce patrimoine qui a permis sa restauration. Il y a donc un équilibre à trouver pour que le patrimoine reste accessible au public le plus large tout en garantissant sa conservation.